

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

			(adre	réservé	àl'a	utorité	environnementale	
Date de réce	eption :			Do	ossier co	omple	et le :		N° d'enregistrement :
				A				Salar de la companya	
		THE		Fe 12	A WAR	I. Intit	ulé du	projet	
Reconversion of	d' un entre	pôt en c	entre d	' expl	oitation	de b	us de P	oincy (77)	
							_		
	NAME OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY.	dentific	ation du	ı (ou d	les) ma	ıître(s) d'ouv	rage ou du (ou de	s) pétitionnaire(s)
2.1 Personne	physique								
Nom				E06/8			Prénd	om	Management of the Committee of the Commi
2.2 Personne				TDA	NCDEV	N 4 = ==	1 0		
Dénomination							e et Ou	rcq	
Nom, prénom habilitée à rep				IVI. A	lain MC	JUBAI	RAK		
RCS / SIRET	8 9 2		5 1	7 5	0 0	О	1 7	Forme juridique	SA à conseil d'administration
	OBS BUT	1		84.1	121.19				
			Joiane	ez à v	otre de	emai	nde l'a	ınnexe obligatoiı	e nº1
3. Categorie	e(s) applica	ble(s) d		dimen	sionne	ment	corres	pondant du projet	122-2 du code de l'environnement et
N° de caté	gorie et sou	us-caté	gorie						es seuils et critères de la catégorie l'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 41 d				Parki	ng de d	lépôt	de bus	de 166 places	
R.122-2 du Co									
Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles									
de loisirs de 50) unités et p	lus s "							
				7					California or Continued and The
			200 manns		-				
				4. C	aractéi	ristiqu	ies gén	érales du projet	
Doivent être d	innexées a	u prései	nt formu	laire l	es pièc	es én	oncée	s à la rubrique 8.1	du formulaire
4.1 Nature du	projet, y co	ompris l	es éven	tuels tr	avaux	de d	émoliti	on	
Actuellement l	le site est co	mposé (d'une	ntrepô	t Hama	avec	un par	king de 145 places	
Le projet vise à	a créer un de	épot de	bus auto	our des	s aména	agem	ents pre	ésentés ci-dessus. A	vec la création de :
- Un parking d	e dépôt de 1							et 25 articulés 18m	
- Une station d									1.0
- Une station-s		ion GNV							
5.10 314110114	.c cop. 033	.5 5 4							
									- A
Lancing Control									

4.2 Objectifs du projet	
Dans la perspective d ' ouverture à la concu souhaite s ' installer sur ce site pour dévelop exploitation du réseau de bus en grande cou	rrence des contrats d'exploitation des réseaux de bus, lle-de-France Mobilités oper les Centres d'Exploitation et de Maintenance bus nécessaires à l' ironne.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
Les travaux se dérouleront suivant ces étapes	S:
- Réamenagements des locaux - Construction du parking - Aménagement des espaces verts	
	Paddo a field graving of
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Le bâtiment sera transformé en Centre d'Ex	ploitation et de Maintenance (CEM) des bus.
e parking permettra le dépôt de 166 bus.	
	and the state of the property of the state o

	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il mentale devra être jointe au(<u>x</u>) dossier	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	projet et superficie globale de l'opération ndeurs caractéristiques	on - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) 9950 m²
Aire de stationnement Espaces verts		25 145 m² (166 places) 10 860 m²
Equipements divers (bassin rétentior Surface totale	n, dalles pour équipements, etc.)	4045 m ² 50 000 m ²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation 15 Rue de la Briqueterie,	Coordonnées géographiques ¹ Pour les catégories 5° a), 6° a), b	Long. 02°92'21"85 Lat. 48°96'90"93
77470 POINCY	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° ' " Lat ° ' " _ Long ° ' " Lat ° ' " _
i.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale ?	Joignez à votre demande les anno nsion d'une installation ou d'un ouvrag ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'	e existant ? Oui X Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de votr indiquez à quelle date il a été au	e projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		La commune de POINCY est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels inondations. Le site n' est pas inscrit dans les zonages réglementaire des PPR. Approuvé le 16/07/2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	aces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Milieu naturel	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Le projet s'implante sur une parcelle qui est soumise, dans son utilisation actuelle, à ICPE
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	La commune de POINCY est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels inondation. Le site n' est pas inscrit dans les zonages réglementaire du PPR.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	Création d' un parking de remisage de bus Le projet s' implante dans une zone industrielle à fort trafic routier, ainsi il n' est pas susceptible d' apporter des nuisances supplémentaires.
Nuisance	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le projet engendrera des émissions sonores durant la phase de chantier du aux trafics d'engins et à la construction du parking bus. Puis durant la phase d'exploitation, les émissions sonores seront liées à la circulation des bus pour rejoindre ou sortir du site. Comme à l'actuel, donc le projet n'aura pas d'impact singnificatif.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		Le projet pourra engendrer temporairement des vibrations durant la phase de travaux uniquement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Le site est déjà en exploitation donc les émissions lumineuses sont déjà présentes. Le projet n ' aura donc pas d ' impact significatif sur la pollution lumineuse susceptible d ' impacter le paysage ou la faune nocturne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Le projet engendrera des rejets dans l' air liés aux engins de chantier pendant les travaux, puis aux véhicules pendant la phase d' exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il des effluents ?	X		Le site entrainera des rejets d'eaux usées collectées par le réseau public, comme à l'actuel. Les eaux usées seront en amont du rejet dans le réseau public traité par un séparateur à hydrocarbure.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			Durant la phase d'exploitation, les déchets seront liés au nettoyage des bus et à leur réparation. Les déchets produits seront non dangereux de type : DIB, cartons, plastiques.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		\boxtimes	
approuvés	?			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décriv	ez leso	quelles	
				And the state of t
1 m				
				1903
1000				
Si contrato				are the religion of an internal and the control of the second of the
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri			
Lord marin				
				Person a review a labour callular comment and property of the Administration of the Comment of t

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de reduction et de compensation du projet d'extension sont les suivantes :

- Choix des locaux
- Gestion des eaux pluviales
- Maitrise des consommations énérgétiques (électrique, solaire, pratiques moins consommatrices, etc.)
- Maîtrise des émissions de carbone
- Maitrise de la consommation en eau
- Charte chantier propre (chantier à faibles nuisances, gestion des déchets)
- Integration paysagère et biodiversité

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet est implanté dans une zone industrielle ;

susceptible d'avoir des effets.

- Le projet n' est pas concerné par des risques naturels :
- Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle remarquable ;
- n' engendrera pas d' enjeux majeurs en termes d' environnement :
- Le projet n' engendrera pas d' impacts/nuisances supplémentaires ;
- Des mesures de réduction et de compensation sont d'ores et déjà prévues pour limiter les impacts du projet. Au vu des différents éléments présentés, nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -X 1 non publié; X Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir 2 d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le X paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du 🔀 code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le mai	itre d'ouvrage ou pétitionnaire	
---	---------------------------------	--

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Cf. Etude environnemental A.D Environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

D. Markett al.

X

Fait à

ISSY-LES-MOULINEAUX

le, 13/04/2022

Signature





RAPPORT D'ÉTUDE

TRANSDEV

3 allée de Grenelle 92 130 – ISSY LES MOULINEAUX

Version mars 2022

DOSSIER CAS PAR CAS – Annexe au CERFA n°14734-03

Projet : Reconversion d'un entrepôt en centre d'exploitation de bus de POINCY (77)

SOMMAIRE

I. F	PREAMBULE	4
1.1	I INTITULÉ DU PROJET	4
1.2	2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE	4
II. (CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET	5
2.1	DESCRIPTION DU SITE	5
2.2	NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET	7
III. E	ETAT ACTUEL DU L'ENVIRONNEMENT	S
3.1	RESSOURCES	9
3.2	2 MILIEU NATUREL	12
3.3	RISQUES	13
3.4	PATRIMOINE / CADRE DE VIE / POPULATION	15
IV.	NUISANCES	16
4.1	TRAFICS	16
4.2	2 EMISSIONS SONORES	17
4.3	3 ODEURS	18
4.4	VIBRATIONS	18
4.5	5 EMISSIONS LUMINEUSES	18
4.6	REJETS ATMOSPHERIQUES	18
4.7	7 REJETS LIQUIDES	19
4.8	B DÉCHETS	19
4.9	MODIFICATION DES USAGES DU SOL	19
	MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉ À ÉVITER OU RÉDI ETS NÉGATIFS NOTABLES	
5.1	MESURES DE REDUCTION	20
5.2	MESURES DE COMPENSATION	20
\/I	ALITO-ÉVALHATION	2/

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/25 000ème	5
Figure 2. Extrait du cadastre	6
Figure 3. Environnement proche du site d'étude	6
Figure 4 : Profil altimétrique	9
Figure 5. Extrait de la carte géologique de MEAUX (n°155)	9
Figure 6 : Log géologique du sondage ((BSS000LPPY)	10
Figure 7. Contexte hydrologique à proximité de la zone d'étude	11
Figure 8 : Etat du ruisseau de Mansigny en 2020	11
Figure 9 : Carte des zonages techniques et réglementaires du patrimoine naturel de la	
Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux	13
Figure 10 : Trafic routier à proximité du site d'étude	16
Figure 11 : Plan d'accès	17
Figure 13. Localisation des PEB	18

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1. CERFA : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
- Annexe 2. Photographies historiques
- Annexe 3. Photographies de la zone d'implantation
- Annexe 4. Plan de masse

I. PREAMBULE

1.1 INTITULÉ DU PROJET

Le projet consiste à reconvertir un entrepôt en centre d'exploitation de bus sur la commune de POINCY (77).

1.2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En amont du projet, le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus ».

Afin de répondre à la demande de l'autorité environnementale et d'anticiper les éventuels enjeux environnementaux inhérents à ce projet, A.D Environnement a été sollicité pour réaliser un état des lieux environnemental global et le dossier d'examen au cas par cas.

La présente étude confronte les caractéristiques du projet avec les exigences réglementaires et la vulnérabilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés.

Ce rapport complète le CERFA n°14734-03 sur les éléments suivants :

- Caractéristiques du site et du projet d'aménagement ;
- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée ;
- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

II. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

2.1 DESCRIPTION DU SITE

Sources: Géoportail, Cadastre.gouv.fr, Géoportail de l'urbanisme, Etude de faisabilité de Systra

Le projet est localisé sur la commune de Poincy (77 470), dans le département de Seine-et-Marne en région Ile-de-France. La commune comptabilise 724 habitants et fait partie de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux.

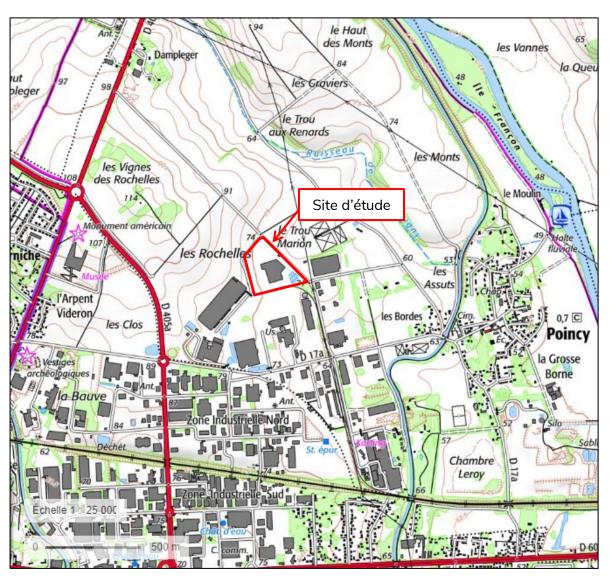


Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/25 000ème

Le projet se situe dans la zone industrielle de la commune.

A l'adresse : 15 Rue de la Briqueterie, 77470 Poincy.

Il se localise sur la parcelle suivante :

Commune	Référence cadastrale	Superficie (m²)	
POINCY	000 B 297	50 000	

La superficie totale de la parcelle est de $50\,000\,$ m². La figure ci-dessous reprend ses contours cadastraux:



Figure 2. Extrait du cadastre

L'environnement aux alentours du projet est composé :

- Au Nord et à l'Est par des terrains agricoles ;
- À l'Est, au Sud et à l'Ouest par des entrepôts.



Figure 3. Environnement proche du site d'étude

La procédure de révision du Plan d'Occupation des sols en Plan Local d'Urbanisme est actuellement en cours. Le futur PLU n'est pas encore officiellement consultable, c'est le règlement national d'Urbanisme qui s'applique à ce jour, jusqu'à ce que le PLU soit publié après approbation du conseil municipal. Dans le projet du futur PLU, la parcelle se trouve en zone UX, c'est-à-dire la zone destinée à l'accueil principal des activités économiques de la commune. Cette zone UX regroupe plusieurs entreprises industrielles et logistiques.

2.2 NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET

Dans la perspective d'ouverture à la concurrence des contrats d'exploitation des réseaux de bus, lle-de-France Mobilités souhaite s'installer sur ce site pour développer les Centres d'Exploitation et de Maintenance bus nécessaires à l'exploitation du réseau de bus en grande couronne.

Actuellement le site est composé d'un entrepôt Hama (distributeur d'accessoires spécialisé dans la photo, la vidéo, l'audio, le multimédia, l'informatique et les télécommunications) avec un parking de 145 places VL.

Le projet vise à créer un dépôt de bus autour des aménagements présentés ci-dessus. Avec la création de :

- Un parking de dépôt de 166 places de bus dont 141 standards 13m et 25 articulés 18m;
- Une station de lavage ;
- Une station-service ;
- Une station de compression GNV

L'aménagement intérieur des bâtiments va être modifié, afin de les transformer en centre d'exploitation et de maintenance pour les bus.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des types de surfaces actuelle et après-projet :

Type de surface	Etat actuel	Etat projet
Type de surface	Surface (m²)	Surface (m²)
Voiries - parking	8640	25 145
Toiture	9820*	9950**
Espaces verts	29 687	10 860
Bassins de rétention	1853	1853
Dalle station de lavage	-	135
Dalle station GNV	-	132
Cheminements piétons	-	564
Bacs moteurs	-	1361

Total 50 000 50 000	
---------------------	--

^{*}Sont compris dans la surface de toiture à l'état actuel :

- L'ensemble du bâtiment
- La cuve sprinkler

**Sont compris dans la surface de toiture projet :

- L'ensemble du bâtiment
- La cuve sprinkler
- Le local lavage de la station de lavage
- L'auvent de la station-service
- L'abri vélos

III. ETAT ACTUEL DU L'ENVIRONNEMENT

3.1 RESSOURCES

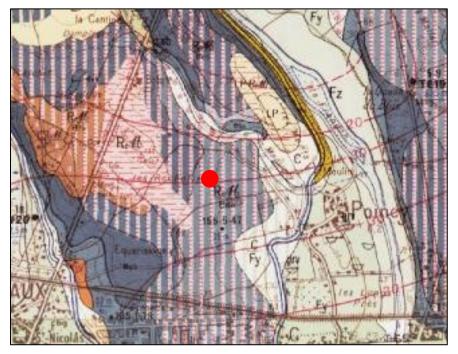
3.1.1. TOPOGRAPHIE ET GÉOLOGIE

Sources: Geoportail.fr, Infoterre.brgm.fr, Google street-view

Le site est positionné à 74 m NGF d'altitude avec une pente faible de 5%.

Figure 4 : Profil altimétrique





La zone d'étude est positionnée sur la couche géologique « RM / e6a » qui correspond à des argiles à meulière sur sables et grès ».

Figure 5. Extrait de la carte géologique de MEAUX (n°155)

Un sondage (BSS000LPPY) réalisé au travers de la formation « RM/e6a » à environ 250 mètres au Sud du site permet de préciser le type de lithologie pouvant être rencontrée sur le site d'étude. La coupe géologique du sondage atteigne une profondeur de 35 mètres.

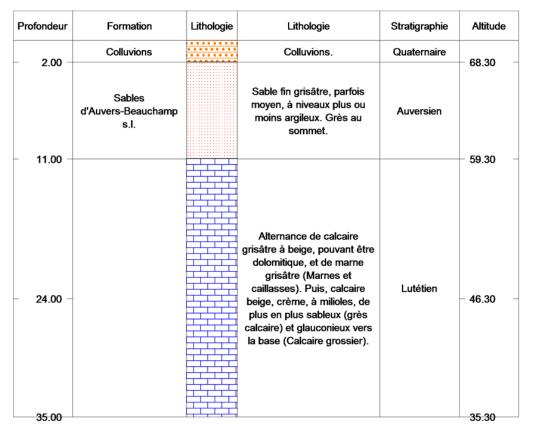


Figure 6 : Log géologique du sondage ((BSS000LPPY)

3.1.2. RESSOURCES EN EAUX

Sources : Agence de l'eau Seine-Normandie, ARS lle de France, Banque de données du Sous-Sol, Géoportail, qualite-rivière.fr

Eaux superficielles

Aucun cours d'eau ou étendue d'eau n'est présent dans un rayon de 100 m autour du site.

Les cours d'eau à proximité du site d'étude sont :

- Le ruisseau de Mansigny à 650 m à l'est ;
- Le canal de l'Ourcq à 750 m à l'est.

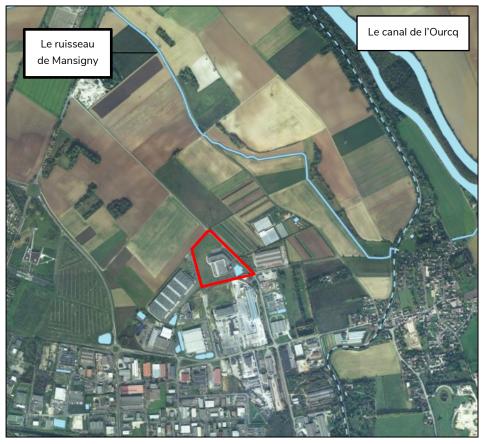
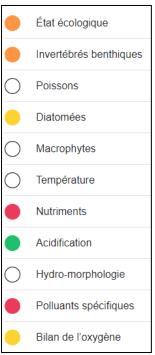


Figure 7. Contexte hydrologique à proximité de la zone d'étude

D'après la base de données de l'Agence de l'eau, l'état écologique du ruisseau de Mansigny est classé étant en état médiocre. Aucune donnée n'est disponible pour le canal de l'Ourcq.



bleu: très bon,
vert: bon,
jaune: moyen,
orange: médiocre,
rouge: mauvais.

Figure 8 : Etat du ruisseau de Mansigny en 2020

Eaux souterraines

Le site d'étude est localisé au niveau de deux masses d'eau souterraines :

- Eocène du Valois (FRHG104);
- Albien-néocomien captif (FRHG218).

L'état chimique et quantitatif de ces masses d'eau est le bon état.

La consultation des services de l'Agence Régionale de Santé indique que le site d'étude n'est pas inscrit dans un périmètre de protection de captage.

Plusieurs points d'eau sont recensés dans un rayon de 500 m autour du site :

Référence	Nature/usage	Profondeur de l'ouvrage	Localisation par rapport au site
BSS000LPPY	Forage	35 m	230 m au sud
BSS000LPPV	Puits	21,20 m	350 m au nord-est
BSS000LPSR	Forage	57 m	370 m au nord-est

3.2 MILIEU NATUREL

Sources : Géoportail, Cartographie Carmen

La commune de POINCY n'est pas située en zone de montagne ni en zone littorale.

Elle ne recense aucun parc et/ou réserve naturelle.

3.2.1. NATURA 2000 et ZNIEFF

Le projet n'est pas localisé dans les périmètres des NATURA 2000 et ZNIEFF à proximité.

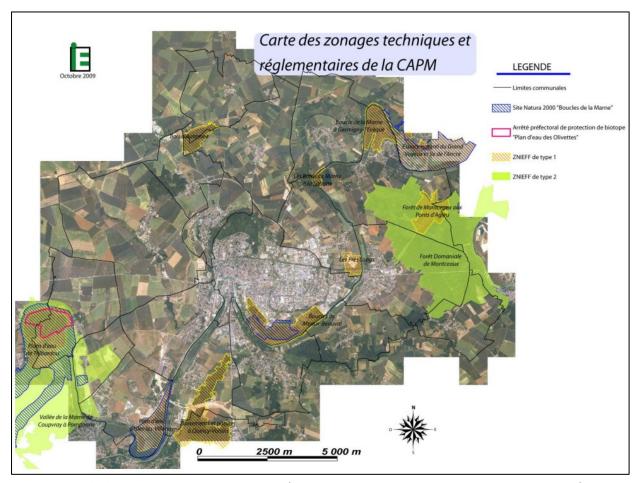


Figure 9 : Carte des zonages techniques et réglementaires du patrimoine naturel de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

3.2.2. ARRÊTÉ DE PROTECTION DES BIOTOPES

Le site n'est pas situé au droit d'un arrêté de protection de biotope.

3.2.3. ZONES HUMIDES

Aucune zone humide n'est recensée dans les bases de données au droit du site.

3.3 RISQUES

3.3.1. RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

Sources : Banque de données du Sous-Sol, Géorisques, Etude de faisabilité de Systra

Données BASIAS – BASOL

BASOL:

Aucun établissement BASOL ne se trouve au droit du site d'étude et à proximité.

BASIAS:

Trois établissements BASIAS sont présents dans un rayon de 500m autour du site. Ils sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Identifiant	Raison Sociale	Activités	Localisation
IDF7700368	Somevi	Garage	150 m à l'Est
IDF7707014	Ducancel et Hebert	Stockage de produits chimiques	350 m au Sud
IDF7702879	Tuyaux Bonna, BONNA SABLA	Entreprise de béton armé	380 m au Sud

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La parcelle HAMA accueille actuellement une ICPE, soumise à enregistrement.

D'autres ICPE sont présentes à proximité du site. Elles sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

ICPE	Régime en vigueur	Activités	Localisation
НАМА	Enregistrement	Entrepôt	0 m
Barre Logistique Services	Enregistrement	Entrepôt	100 m à l'Ouest
CIBEX	Enregistrement	Entrepôt	550 m à l'Oust
Aptar Seaquist Closures France	Autorisation	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	620 m au Sud-Ouest
DAHER	Autorisation (Seveso Seuil bas)	Société de transport routier	630 m au Sud

Plan de prévention des risques technologiques

La commune de POINCY n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques.

3.3.2. RISQUES NATURELS

Sources: Géorisques, Renseignement Minier du BRGM

Plan de prévention des risques naturels

La commune de POINCY est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

PPRN	Aléa	Niveau d'instruction	Site concerné
77DDT20110001 - PPRI Marne de Poincy à Villenoy	Inondation	Approuvé le 16/07/2007	Non

Retrait et gonflement des argiles

La commune de POINCY se situe en zone d'exposition faible au risque de retrait et gonflement des argiles.

Risque sismique

La commune de POINCY se situe en zone de sismicité 1 (aléa très faible).

3.3.3. RISQUES SANITAIRES

Source : Préfecture de Seine-et-Marne

La commune de POINCY est classée en catégorie 1 pour le radon.

Il n'existe pas d'arrêté préfectoral concernant les mérules et les termites dans le département de Seineet-Marne.

Le projet n'est donc pas soumis à des risques naturels, technologiques et sanitaires particuliers.

3.4 PATRIMOINE / CADRE DE VIE / POPULATION

Sources : Base Mérimée

Le site n'est pas localisé au droit de monuments classés ou inscrits. Le projet n'est également pas concerné par un périmètre de protection de monuments classés/inscrits.

Le projet porte sur la création d'une zone de dépôt de bus aux abords d'un bâtiment déjà existant et dans une zone industrielle. Ainsi, le projet ne porte pas atteinte au patrimoine culturel, architectural ou paysager.

IV. NUISANCES

4.1 TRAFICS

Source : Préfecture de Seine-et-Marne, Etude de faisabilité de Systra

Trafic à proximité

Le site est localisé à proximité de la route départementale 405A, dessert la zone industrielle de Meaux et recense en 2018 un trafic moyen de 16 800 véhicules par jour.

De plus, le site dispose d'un accès exclusif depuis la rue de la briqueterie, donc le trafic vers ce lieu est déjà présent.

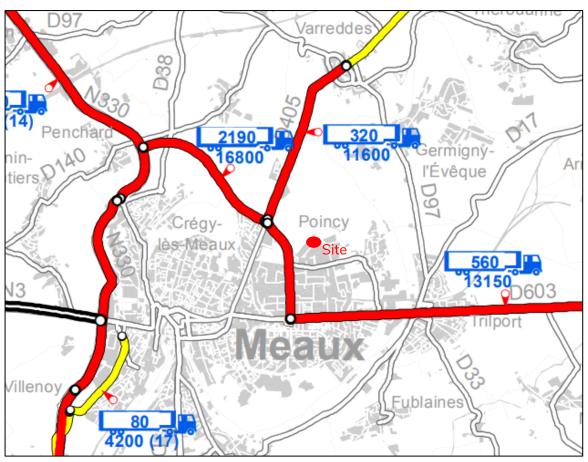


Figure 10 : Trafic routier à proximité du site d'étude

Le projet s'implante donc dans une zone industrielle à fort trafic routier, ainsi il n'est pas susceptible d'apporter des nuisances supplémentaires.

Trafic in situ

Actuellement le site est accessible via un accès exclusif depuis la rue de la briqueterie. Un nouvel accès pour le futur parking bus sera créé à côté de l'entrée actuelle.



Figure 11: Plan d'accès

4.2 EMISSIONS SONORES

La commune est concernée par les plans d'exposition au bruit de l'aéroport Paris – Charles-de-Gaulle et l'aérodrome de Meaux-Esbly. Cependant, le site n'est pas concerné par ces périmètres. De plus, des cartes stratégiques du bruit sont établies dans le département de Seine-et-Marne. Cependant, le site n'est pas concerné par ces nuisances.



Figure 12. Localisation des PEB

Le projet engendrera des émissions sonores durant la phase de chantier dû aux trafics d'engins et à la construction du parking bus.

Puis durant la phase d'exploitation, les émissions sonores seront liées à la circulation des bus pour rejoindre ou sortir du site.

4.3 ODEURS

Le projet n'impliquera aucune nuisance olfactive que ce soit durant la phase travaux et la phase d'exploitation.

4.4 VIBRATIONS

Le projet pourra engendrer temporairement des vibrations et cela durant la phase de travaux uniquement.

4.5 EMISSIONS LUMINEUSES

Le site est déjà exploité donc il n'y aura pas de modification des nuisances liées aux émissions lumineuses.

4.6 REJETS ATMOSPHERIQUES

Le projet engendrera des rejets dans l'air liés aux engins de chantier pendant les travaux, puis aux bus pendant la phase d'exploitation.

4.7 REJETS LIQUIDES

4.7.1. EAUX SUPERFICIELLES

Au vu des points suivants :

- Le site est déjà exploité ;
- La pente sur le site est faible (5%);
- Les eaux pluviales sont dirigées vers un bassin de rétention ;
- Le cours d'eau le plus proche se situe à 650 m.

Le projet ne sera pas susceptible d'avoir un impact sur la qualité des eaux superficielles.

4.7.2. EAUX SOUTERRAINES

Au vu des points suivants :

- Le site est déjà exploité;
- Les eaux pluviales sont dirigées vers un bassin de rétention ;
- Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage.

Le projet n'est pas susceptible d'impacter la qualité des eaux souterraines.

4.7.3. EAUX USEES DU SITE

Les eaux usées générées sur le site sont à l'actuel déjà collectées et raccordées au réseau d'assainissement communal.

Les eaux usées engendrées par el projet seront prétraitées par un séparateur hydrocarbures (eaux de la station de lavage) avant le rejet au réseau public.

4.8 DÉCHETS

Durant la phase travaux, les déchets produits seront de déblais.

Durant la phase d'exploitation, les déchets seront liés au nettoyage des bus et à leur réparation. Les déchets produits seront non dangereux de type : DIB, cartons, plastiques.

4.9 MODIFICATION DES USAGES DU SOL

Le projet est en bordure de zone industrielle, sur un site en exploitation. Les surfaces accueillant le futur dépôt sont enherbées. Ainsi la nature du sol sera modifiée mais s'implantera dans un contexte industriel.

V. MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉ À ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES

Source : Programme fonctionnel et technique de TERRE ECO

5.1 MESURES DE REDUCTION

5.1.1 CHOIX DES LOCAUX

Les locaux ont été choisis pour leur **construction récente** (datant de 2006) afin de limiter les consommations énergétiques. D'un point de vue thermique, le bâtiment est correct avec notamment des murs déjà isolés, des menuiseries en double-vitrages.

5.1.2 EAUX PLUVIALES

Afin de traiter les eaux pluviales, trois bassins de rétention sont existants sur le site :

- 1 bassin pour les eaux de confinement incendie ;
- 1 bassin pour les eaux de toiture ;
- 1 bassin pour les eaux de voiries.

Ces bassins permettent de traiter le bâtiment ainsi que les voiries existantes.

Dû à des contraintes réglementaires (infiltration à la parcelle impossible), ces bassins sont imperméabilisés.

Un fonctionnement de type rétention-régulation sera donc réalisé pour les voiries qui seront créées. Pour ce faire, un bassin de rétention sera construit sous les voiries légères, permettant ainsi de ne pas diminuer les surfaces de pleine terre. Les eaux régulées seront ensuite raccordées vers le rejet des bassins existants. Le débit de fuite retenue est de 1 L/s/ha pour une période de retour de 10 ans. Le volume de cet ouvrage sera de **790 m³ utile**, lui aussi imperméable.

5.2 MESURES DE COMPENSATION

5.2.1 MAITRISE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES BATIMENTS

Zone Exploitation:

Afin d'atteindre un niveau **BBC rénovation** sur la zone Exploitation, un complément d'isolant sera mis en place.

Les systèmes de ventilation seront entièrement repris afin de garantir une bonne qualité de l'air ainsi que des déperditions faibles. Une ventilation double-flux à haute efficacité (rendement > 85%) sera mise en œuvre. Tous les réseaux seront isolés, et l'étanchéité des réseaux de ventilation sera particulièrement soignée (classe B).

Les systèmes actuels, a priori encore en bon état au vu de leur date de mise en fonctionnement, seront conservés pour la partie locative ainsi que pour les bureaux de la partie Exploitation.

Les systèmes d'émission seront repris afin qu'ils puissent coïncider avec le nouveau fonctionnement des locaux.

Zone Ateliers:

Au vu de l'usage de la zone Ateliers (avec des ouvertures de portes très fréquentes) et des températures de consigne basses, il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre des niveaux de résistance thermique aussi importants que pour la zone Exploitation. L'isolation existante sera donc conservée.

L'enjeu principal de cette zone est son volume très important, ainsi afin de limiter les consommations énergétiques le volume sera redécoupé via des murs coupe-feu, permettant de traitement uniquement les zones occupées.

Sources de production énergétiques :

L'ensemble des sources de production énergétiques ont été étudiées afin de construire le projet, notamment vis-à-vis de la contrainte majeure du projet qui est celle de la puissance nécessaire, élevée pour ce type de projets.

Le choix final, après avoir étudié de nombreuses méthodes (gaz, réseau de chaleur, géothermie, solaire thermique, photovoltaïque, bois), s'est porté sur **une solution électrique**. Constituant une énergie assez peu carbonée et tendant à évoluer positivement avec un rendement de 3 kWh d'énergie pour 1 kWh d'électricité utilisée (i.e. 66% d'énergie considérée comme renouvelable).

Pour compléter la production électrique, le projet prévoit la **production d'énergie renouvelable solaire** afin de pouvoir atteindre un niveau BBC rénovation, conformément aux exigences d'IDFM.

En complément, les équipements techniques proposés sont économes en électricité :

- Mise en place d'éclairage à faible consommations énergétiques (LED) ;
- Limitation de l'éclairage extérieur au strict minimum ;
- Détection de présence dans les locaux à occupation passagère sans accès à l'éclairement naturel (ex : sanitaires).

Durant l'exploitation, un système de comptage et de suivi des consommations sera mis en place en fonction des usages, permettant une analyse de ces consommations.

5.2.2 MAITRISE DES EMISSIONS DE CARBONE DU PROJET

Afin de valoriser le travail qui est et sera réalisé, un calcul suivant la méthodologie **BBCA Rénovation** sera réalisé durant la phase Conception. Un calcul Carbone sur la base de la méthodologie E+ C- sera également réalisé afin de valider un **équivalent Carbone 1**. Les bâtiments industriels pour les transports ne sont donc pas couverts par le label. Cependant, les réflexions portées par ce label mettent en lumière l'ensemble des actions à mettre en œuvre sur un bâtiment en rénovation, quel qu'il soit :

- Maximiser la conservation des matériaux existants ;
- Favoriser l'économie circulaire sur les matériaux déposés ;
- Privilégier le bas carbone pour les matériaux neufs ajoutés ;
- Préserver ou accroître le **stockage carbone** du bâtiment.

Impact environnemental en phase d'exploitation :

Le bilan carbone du bâtiment est également fortement lié à l'impact durant sa phase d'exploitation, que ce soit en fonction de sa consommation énergétique et au vecteur énergétique utilisé.

Le bâtiment a été conçu de telle sorte que les **besoins du bâtiment soient faibles**, permettant de diminuer ses consommations énergétiques.

De plus, la production est réalisée via des pompes à chaleur, en partie alimentée par des panneaux photovoltaïques. L'impact carbone durant l'exploitation sera donc faible.

5.2.3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION EN EAU

Dans le cadre de la construction d'un COB, les consommations d'eau les plus importantes sont liées au lavage des bus. Ainsi, un système de recyclage des eaux pluviales est mis en place au niveau de la station de lavage des bus.

Le système de recyclage des eaux de lavage utilise différentes techniques afin d'en assurer le traitement :

- Décantation pour les matières en suspension et les métaux ;
- Séparateur d'hydrocarbures pour les graisses et hydrocarbures ;
- Filtration sur sable pour les particules les plus fines ;
- Traitement biologique pour les polluants solubles (détergents, dégraissants, etc.).

Au minimum 70 % des eaux de lavage des véhicules seront recyclées. En complément de ce système de recyclage, un système de récupération des eaux pluviales sera mis en place afin de garantir le complément nécessaire en eau propre à la station de lavage.

5.2.4 RESPECT DES EXIGENCES EN PHASE CHANTIER

Chantier à faibles nuisances :

Une démarche de chantier à faibles nuisances sera mise en œuvre en phase de réalisation. Elle permet de limiter l'impact du chantier, que ce soit sur l'environnement (déchets, consommations, polluants) mais aussi de limiter les nuisances pour les riverains alentours. Une charte chantier propre sera rédigée et sera signée par toutes les entreprises intervenant sur le chantier.

Un suivi d'indicateurs sera mis en place avec un bilan en fin de chantier :

- Consommation d'eau (m³) avec la séparation bungalow et chantier ;
- Consommation d'électricité (kWh) avec la séparation bungalow et chantier ;
- Suivi des plaintes des riverains : date, objet, traitement ;
- Suivi des accidents environnementaux (ex : bidon d'huile ou de peinture renversé).

Gestion des déchets :

Les déchets seront tracés, avec notamment la compilation de tous les bordereaux de suivi dans un classeur sur le chantier. La question de la **réduction des déchets** sera travaillée dès les phases de conception, notamment via le recours à de la préfabrication.

Des sensibilisations régulières au tri des déchets auront lieu tout au long du chantier afin de sensibiliser l'ensemble des équipes travaux. Le PIC sera également travaillé afin de pouvoir mettre en place un nombre conséquent de bennes afin de pouvoir limiter les matériaux dans les bennes DIB.

Enfin, une zone sera prévue pour les surplus de chantier qui pourront être récupérés par les artisans ou par des associations, permettant ainsi une utilisation sur d'autres projets au lieu d'être jetés.

L'intégralité des mesures permettra un taux minimum de valorisation de 70% des déchets.

5.2.5 INTEGRATION PAYSAGERE ET BIODIVERSITE

Le projet se situe en lisière de zones agricoles. La prise en compte de la biodiversité et l'intégration paysagère sont donc des enjeux majeurs sur cette parcelle.

Afin de faciliter le passage de la biodiversité, des corridors sont déjà présents à l'Est ainsi que sur la partie Sud de la parcelle. Ces corridors seront ainsi conservés et améliorés, avec l'augmentation du nombre de strates, et notamment la plantation d'arbres et l'agrandissement de la longueur des haies.

Afin de compenser l'imperméabilisation liée au stationnement PL, des corridors généreux ont été conservés sur les zones Ouest et Nord. D'une profondeur d'environ 10m, ils seront composés de prairie fleurie, de haies et d'arbres, permettant à un grand nombre d'espèces de pouvoir circuler sereinement.

VI. AUTO-ÉVALUATION

En amont du projet de dépôt de bus sur la commune de POINCY (77), le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus ».

Au vu des différents éléments de l'étude :

- Le projet est implanté dans une zone industrielle ;
- Le projet n'est pas concerné par des risques naturels ;
- Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle remarquable ;
- Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage ;
- Le projet n'engendrera pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement ;
- Le projet n'engendrera pas d'impacts/nuisances supplémentaires ;
- Des mesures de réduction et de compensation sont d'ores et déjà prévues pour limiter les impacts du projet sur l'environnement.

Au vu des éléments ci-dessus nous estimons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

ANNEXES

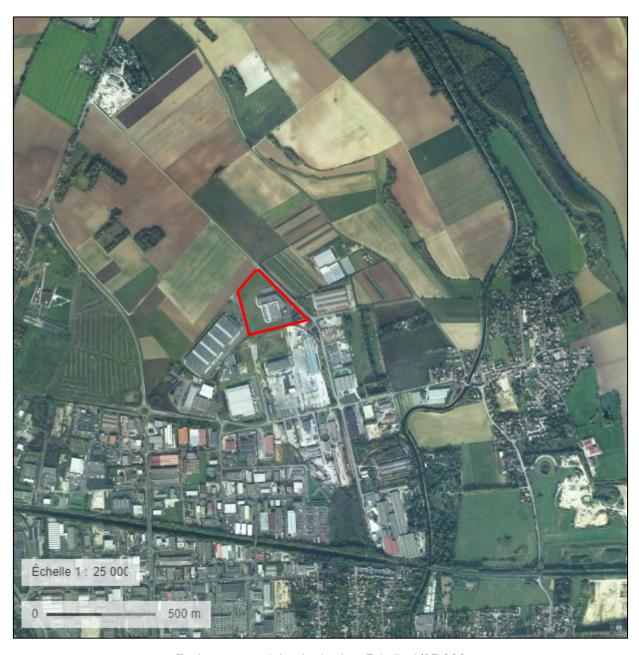
ANNEXE 1. CERFA : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

ANNEXE 2. PHOTOGRAPHIES HISTORIQUES

ANNEXE 3. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



Environnement proche du site : Echelle 1 / 5000



Environnement lointain du site : Echelle 1/25 000



